Zone d'Investigation Prioritaire de Chièvres – 1ère rencontre.

Le 13 février, une réunion s'est tenue, regroupant les représentants de la Commune de Chièvres, du Service Public de Wallonie (SPW ARNE), de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et de la SWDE, afin d'échanger des informations sur les investigations environnementales en cours.

Pour rappel, l'annonce par la SWDE de la mise en évidence d'une contamination de son puits P1 de Chièvres par des composés alkylés poly- et perfluorés (PFAS) et de la distribution d'une eau dépassant la future norme de 100 ng/l aux citoyens a amené le SPW ARNE à définir une Zone d'Investigation Prioritaire (ZIP), afin d'identifier la source de contamination, d'en évaluer les éventuels impacts environnementaux et d'apporter un suivi sanitaire aux citoyens qui ont reçu cette eau contaminée.

Qu'est-ce qu'une ZIP et comment se déroulent les investigations environnementales ?

Au départ du constat d'une contamination aux PFAS, le SPW ARNE définit une zone en se basant sur la topologie des lieux et les masses d'eaux en surface ou souterraines autour de la contamination découverte qui, par leur flux, pourraient disperser les contaminants, ou encore sur la zone d'alimentation d'un captage.

Les investigations s'y déroulent en trois phases successives :

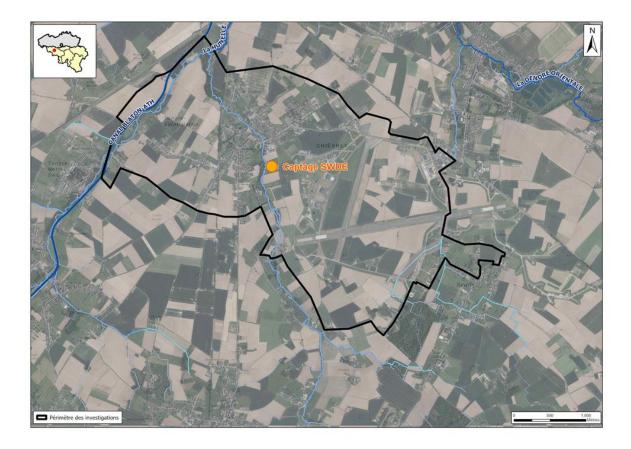
- 1) Analyse des eaux de surface (rivières et canaux) et des eaux souterraines (puits). Cela permet de circonscrire la zone effectivement contaminée et le niveau de contamination.
- 2) Analyse des sols dans la zone contaminée. Cela permet d'identifier les terrains pollués qui seraient responsables de la contamination des eaux (source de pollution) mais aussi de mettre en évidence des terrains contaminés suite à l'utilisation de l'eau de puits, par exemple.
- 3) Si les sols contaminés sont utilisés pour la production de nourriture (maraîchage, potager) ou si de l'eau contaminée est utilisée pour abreuver des animaux, une analyse des fruits, légumes, œufs, etc. est réalisée.
 - De même, si de l'eau de distribution ou de puits est consommée par les riverains, un suivi sanitaire (prélèvement sanguin) leur est proposé.

Au cours des deux premières phases d'investigations, le tracé de la ZIP va évoluer, en fonction des résultats d'analyses, pour définir le périmètre final de la contamination.

En outre, dans un cas comme Chièvres, où la distribution d'une eau contaminée est avérée, la ZIP « environnementale » est complétée par l'ensemble de la zone où cette distribution a effectivement eu lieu.

Où en est-on dans la ZIP de Chièvres ?

Le tracé de la ZIP est repris sur la carte ci-dessous :



La première phase d'investigation est en cours. Il a été procédé à plusieurs prélèvements pour analyse :

- 9 en Eaux de Surface,
- 6 en Eaux Souterraines et
- 1 au rejet de la base militaire.

Les premiers résultats obtenus permettent les observations suivantes :

- Les concentrations maximales sont relevées dans la Brune (107 ng/l), au niveau du rejet de la base militaire (158 ng/l) et dans les étangs de Hoves (110 ng/l).
- Seul un puits de reconnaissance de la SWDE a montré un dépassement de la future norme de 100 ng/l.

Enfin, deux sources de contamination potentielles évoquées (l'ancienne décharge de la Pannerie et le terrain d'exercice des pompiers à Bauffe) ont pu être écartées soit sur base de l'analyse de l'hydrogéologie locale, soit sur des mesures effectuées en eaux souterraines. De même, on a pu écarter l'hypothèse d'une contamination du puits P1 via un rejet dans les eaux de surface (Petite Hunnelle) car cette dernière est trop peu contaminée pour expliquer les valeurs observées au captage.

La SWDE poursuit son suivi régulier de la qualité de l'eau du puits P1. La somme des PFAS dans les eaux brutes ne diminue pas. Les filtres à charbons actifs restent nécessaires et leur état de fraîcheur a un impact manifeste sur la qualité de l'eau distribuée.

L'eau de distribution dans toute la zone présente des valeurs en PFAS qui respectent la future norme de 100 ng/l.

Et pour la suite?

La situation sur la base militaire américaine reste une inconnue qui empêche d'avoir une vue d'ensemble sur la ZIP. La SPW ARNE a reçu l'autorisation d'effectuer des prélèvements en eaux de surface et en eaux souterraines dans l'enceinte de la base et un échange d'information a été promis concernant l'historique de l'utilisation de composés fluorés ou des études sols effectuées.

Une nouvelle rencontre entre le SPW ARNE et l'Administration Communale sera programmée en fonction de l'arrivée de nouveau résultats d'analyses.

Les riverains peuvent-ils apporter leur aide à l'enquête ?

Des informations très détaillées concernant les ruisseaux et fossés de la zone ont été fournies à l'Administration via les autorités communales. Elles seront très utiles pour la compréhension des écoulements en surface et l'interprétation des prochains résultats.

Certains riverains ont déjà signalé l'existence d'un puits. Le SPW ARNE est toujours intéressé par de nouveaux points de prélèvement en eau souterraine dans la ZIP.

L'étude va aborder la phase 2, l'analyse des sols. On invite donc les habitants de la zone qui seraient prêt à donner accès à leurs parcelles en vue d'une analyse de sol à se faire connaître auprès de leur administration communale. Attention cependant : une telle inscription ne signifie pas que leur sol sera d'office analysé. Cela dépend de la stratégie d'échantillonnage qui sera adoptée en fonction de l'analyse des résultats de la première phase

Qu'en est-il du suivi sanitaire de la population?

Le Gouvernement wallon a marqué son accord pour un suivi sanitaire (prise de sang) de tout habitant de la zone de distribution d'une eau contenant des PFAS à une concentration supérieure à 100 ng/l et un appel au volontaire a été relayé par l'Administration communale.

En date du 9 février 2024, 1843 candidatures valides avaient été enregistrées par l'ISSeP et plus de 1700 d'entre elles avaient déjà bénéficié d'une prise de sang.

Les échantillons ont été transmis au laboratoire, pour dosage des PFAS. Les résultats seront transmis prioritairement aux candidats, après réception et analyse des données.

Les recommandations santé ont-elles évolué dans la ZIP ?

La qualité de l'eau de distribution est suivie par la SWDE et il n'y a aucune restriction d'usage la concernant.

Par contre, tant que le monitoring environnemental n'est pas fini et que les éventuelles voies de contamination vers l'alimentation n'auront pas été exclues, les recommandations générales émises au début de la crise des PFAS restent d'application.

Pour rappel, le SPW recommande de :

- Ne pas consommer l'eau des puits privés, sauf après vérification de leur niveau de contamination
- Ne pas consommer les légumes du potager ainsi que les œufs auto-produits.

Ces recommandations sont particulièrement importantes pour les personnes appartenant aux groupes vulnérables : nourrissons, enfants, femmes en âge de se reproduire, enceintes ou allaitantes. Des recommandations générales concernant les PFAS sont également disponibles que le site de la Cellule Permanente Environnement-Santé du SPW ARNE.

(http://environnement.sante.wallonie.be/home.html)